

**Procès-verbal de la rencontre du conseil d'établissement de l'Académie les Estacades  
tenue le mercredi 4 décembre 2019**

**Étaient présentes ou présents :**

**Parents**

Denis Boudreault  
Sébastien Bourque  
Isabelle Carle  
Angèle Binette Guedja  
Nathalie Lajoie  
Sandra Martin  
Stéphane Perreault  
Chantal Poirier

**Soutien**

Kim St-Jacques, substitut

**Étaient absents**

Manon Deschenes, soutien  
Caroline Gélinas, parent

**Enseignants**

Nicole Auger  
Roch Bertrand  
Louise de Blois  
Isabelle Dumont  
Geoffrey Jouvin  
Chantal Légaré

**Professionnel**

Julie Trottier

**Élèves**

Océanne de Billy  
Mahé Rabesa

**Invitées**

Luce Mongrain, directrice adjointe  
Julie Saucier, gestionnaire administrative

Madame Chantal Morin souhaite la bienvenue aux membres présents et les remercie de leur implication.

**1) VÉRIFICATION DU QUORUM LIP 61**

Madame Chantal Morin constate le quorum.

**2) LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**CE 19-20/07**

*Il est proposé par madame Lajoie d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.*

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**3) ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 OCTOBRE 2019**

Suivi du procès-verbal du 16 octobre :

Point 6 : Élections

L'article de loi 107 de l'instruction publique stipule que le président ou la présidente ne peut pas être un membre du personnel de la Commission scolaire. Madame Morin a fait un suivi auprès de la secrétaire générale de la Commission scolaire demandant s'il y avait une procédure à faire concernant les procès-verbaux et les résolutions de l'année scolaire 2018-2019. Rappelons que

madame Lajoie était la présidente du conseil d'établissement à cette période et que celle-ci est membre du personnel de la Commission scolaire.

La secrétaire générale de la Commission scolaire mentionne qu'aucune action ne doit être faite concernant les procès-verbaux et les résolutions de l'année 2018-2019.

**CE 19-20/08**      ***Il est proposé par madame Isabelle Dumont d'adopter le procès-verbal de la rencontre du 16 octobre 2019.***

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Document annexé*

#### **4) QUESTIONS DE LA SALLE**

Étant donné qu'il n'y a aucune personne de l'extérieur dans la salle de réunion, ce point est passé.

#### **5) INFORMATION DE LA DIRECTION**

##### *a) Rencontre de parents*

Le 14 novembre dernier avait lieu la rencontre de parents. Depuis quelques années, les parents doivent prendre rendez-vous avec les enseignants et cette pratique apporte beaucoup de commentaires positifs de la part des parents et des enseignants.

##### *b) Panne d'électricité*

Lors de la panne d'électricité du 1<sup>er</sup> novembre, la direction, la direction générale adjointe ainsi que la directrice du service des transports ont décidé de faire l'évacuation des élèves. La présence et le soutien des membres du personnel ont largement contribué à la sortie des élèves dans le calme. Madame Morin a par ailleurs remercié le personnel de l'école pour leur aide lors de cet événement.

Le 22 octobre dernier, la ville a émis un avis d'ébullition pour notre établissement. Afin de remédier rapidement à la situation, des bouteilles d'eau ont été distribuées aux élèves. Malheureusement, la direction a dû déroger au respect du développement durable qui est promu dans l'école.

##### *c) Voyage*

À la suite d'une discussion avec le directeur des ressources matérielles de la Commission scolaire, un changement important concernant les voyages scolaires à l'extérieur du Québec sera effectué. L'école n'est pas mandatée pour l'achat de voyages. Cependant, elle peut soumissionner et les parents doivent faire le paiement directement à l'agence de voyages.

Concernant les voyages de courte durée au Québec, soit d'une ou deux nuits, l'école peut transiger directement avec l'hôtel, le service d'admission de l'activité, etc.

##### *d) Colloque du sport*

Madame Mongrain prend la parole. Elle mentionne qu'elle a été invitée à un colloque du sport pour présenter la structure des programmes Sport-études devant des représentants de 10 grandes villes du Québec soit Montréal, Québec, Laval, Gatineau, Longueuil, Sherbrooke, Lévis, Saguenay, Trois-Rivières et Terrebonne. Le but de cette rencontre était de faire comprendre l'interdépendance entre la ville et le Sport-études et faire la différence entre un Sport-études, une concentration, une option, etc.

*e) Renouvellement Sport-études*

Madame Mongrain mentionne que l'école est en processus de renouvellement pour la reconnaissance Sport-études. Pour ce faire, l'école doit obtenir la résolution du conseil des commissaires autorisant monsieur Galvani à signer les protocoles d'entente. Cette demande est faite depuis le mois de juin et la date butoir pour la réception des documents au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur est le 16 décembre.

Madame Mongrain rappelle que les protocoles sont des documents rédigés par le ministère.

**6) ENTENTE DE PARTENARIAT ENTRE LE COMPLEXE SPORTIF ALPHONSE-DESJARDINS ET L'ACADÉMIE LES ESTACADES**

Madame Morin présente et explique le document concernant l'entente entre l'Académie et le Complexe sportif Alphonse-Desjardins.

**CONSIDÉRANT** l'article 13.4 de la Loi sur les contrats des organismes publics qui permet de conclure des ententes de gré à gré;

**CONSIDÉRANT** un souci de transparence et de partage de l'information de la direction de l'Académie les Estacades concernant ce dossier;

**CONSIDÉRANT** le consensus entre la direction de l'Académie les Estacades et le directeur général du Complexe sportif Alphonse-Desjardins concernant l'entente et les transactions;

**CONSIDÉRANT** la demande au comité exécutif d'autoriser l'entente relative aux transactions entre l'Académie les Estacades et le Complexe sportif Alphonse-Desjardins d'une somme de 161 257,09 \$;

**CE 19-20/09** *Il est proposé par madame Nathalie Lajoie d'adopter les transactions entre l'Académie les Estacades et le Complexe sportif Alphonse-Desjardins pour l'année 2019-2020.*

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Document annexé #14*

**7) ENTENTE DE PARTENARIAT ENTRE LE COLLÈGE LAFLÈCHE ET L'ACADÉMIE LES ESTACADES**

Madame Mongrain explique que le Collège Laflèche utilise la salle d'entraînement de l'Académie les Estacades tous les matins pour leurs élèves en Sport *plus* études Baseball.

**CONSIDÉRANT** les explications claires et précises de la présente entente;

**CONSIDÉRANT** le souci de transparence de la direction de l'Académie les Estacades;

**CE 19-20/10** *Il est proposé par madame Chantal Légaré d'adopter l'entente entre le Collège Laflèche et l'Académie les Estacades pour l'année 2019-2020.*

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Document annexé #15*

## 8) ENTENTE DE PARTENARIAT ENTRE LE SKI DE FOND, CYCLISME ET ATHLÉTISME ET L'ACADÉMIE LES ESTACADES

Présentation de l'entente de partenariat entre madame Isabelle Gagnon et l'Académie les Estacades. Madame Morin précise que la somme reçue de madame Gagnon est pour le dégagement de l'enseignant Luc Dargis qui agit à titre d'entraîneur en athlétisme.

**CONSIDÉRANT** l'entente entre madame Isabelle Gagnon et l'Académie les Estacades concernant le mandat de la concentration sportive « Athlétisme-cyclisme-ski de fond » ;

**CONSIDÉRANT** les explications claires et précises de la présente entente;

**CONSIDÉRANT** le souci de transparence de la direction de l'Académie les Estacades;

**CE 19-20/11** *Il est proposé par madame Louise de Blois d'adopter l'entente entre le mandataire Isabelle Gagnon (ski de fond, cyclisme et athlétisme) et l'Académie les Estacades.*

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Document annexé #16*

## 9) DOSSIERS FINANCIERS

### a) *Location de locaux LIP 93*

Madame Julie Saucier, gestionnaire administrative, explique le document sur la location des locaux.

**CONSIDÉRANT** que l'article 93 de la Loi sur l'instruction publique stipule que le conseil d'établissement approuve l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école proposée par le directeur de l'école, sous réserve des obligations imposées par la loi pour l'utilisation des locaux de l'école à des fins électorales et des ententes d'utilisation conclues par la commission scolaire avant la délivrance de l'acte d'établissement de l'école;

**CONSIDÉRANT** la présentation et la précision du document sur la location des locaux;

**CE 19-20/12** *Il est proposé par madame Kim St-Jacques d'approuver les locations de locaux.*

**APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ**

*Document annexé #8*

### b) *Budget annuel de fonctionnement du conseil d'établissement LIP 66*

Présentation du budget annuel de fonctionnement par madame Julie Saucier. Elle précise que le montant réel est de 1279 \$.

**CONSIDÉRANT** que le conseil d'établissement adopte son budget annuel de fonctionnement, voit à son administration et en rend compte à la commission scolaire;

**CONSIDÉRANT** la présentation et les précisions de madame Julie Saucier, gestionnaire administrative;

**CE 19-20/13** *Il est proposé par madame Nathalie Lajoie d'adopter le budget annuel de fonctionnement du conseil d'établissement 2019-2020.*

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Document annexé #9*

**c) Suivi budgétaire 2019-2020**

Madame Julie Saucier fait le suivi des prévisions budgétaires 2019-2020 adoptées le 1<sup>er</sup> mai 2019 (**CE 18-19/36**).

Elle explique qu'il y a beaucoup de mesures qui sont arrivées du Ministère et qu'il y a eu des changements avec la Commission scolaire concernant l'entretien des biens et meubles, car certaines dépenses sont maintenant assumées par celle-ci.

*Document annexé #10*

**10) MESURES 2019-2020**

Madame Morin explique que la mesure « Aide alimentaire » est nouvelle et permettra d'offrir aux élèves des petits déjeuners, des collations, etc.

Elle présente également le tableau de la mesure 15028 « Activités parascolaires ». Une reddition de comptes doit être effectuée au Ministère.

**CONSIDÉRANT** que les règles budgétaires de fonctionnement pour l'année scolaire 2019-2020 permettent aux commissions scolaires d'effectuer des choix quant à l'utilisation des sommes;

**CONSIDÉRANT** les besoins des élèves de notre établissement;

**CONSIDÉRANT** la proposition de la direction quant à l'utilisation des montants alloués à l'école pour les activités éducatives;

**CE 19-20/14** *Il est proposé par madame Chantal Légaré d'adopter la répartition des montants alloués à l'école telle que présentée.*

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Document annexé #11*

**11) APPROPRIATION DES SURPLUS**

Madame Morin mentionne que l'an dernier un surplus de 140 000 \$ a été laissé par l'école. Puisque la Commission scolaire est en déficit et qu'elle ne remet qu'une partie des surplus aux écoles, notre établissement a reçu un montant de 20 979 \$. Les règles d'appropriation des surplus ont été entérinées par la direction générale et les directions d'établissement.

Plusieurs membres du conseil d'établissement sont insatisfaits du montant considérant que ce dernier ne rembourse pas la somme du recours collectif. En plus, ce dernier n'équivaut pas à la moitié du surplus laissé par l'école.

**CONSIDÉRANT** le résultat financier de l'école pour l'exercice 2018-2019;

**CONSIDÉRANT** le montant de 20 979 \$ auquel l'école est admissible suite à l'application des règles de calcul de l'appropriation des surplus des établissements;

**CONSIDÉRANT** que les sommes doivent être utilisées pour des dépenses de fonctionnement;

**CONSIDÉRANT** que l'école prévoit utiliser le montant 20 979 \$ pour le paiement du recours collectif des frais chargés aux parents qui doit être payé par l'école et dont le paiement est de 27 856 \$;

**CE 19-20/15** *Il est proposé par monsieur Sébastien Bourque d'utiliser l'appropriation du surplus budgétaire de l'année scolaire 2018-2019 au montant de 20 979 \$ pour le paiement du remboursement des frais chargés aux parents à la suite du recours collectif.*

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Document annexé #12*

## **12) CONTENUS EN ORIENTATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE**

Madame Morin présente le document sur les contenus en orientation scolaire et professionnelle.

**CONSIDÉRANT** l'article 461 de la Loi sur l'instruction publique, le ministre peut inscrire des contenus dans les domaines généraux de formation qui doivent être intégrés dans les services éducatifs dispensés aux élèves;

**CONSIDÉRANT** l'article 85 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule que le conseil d'établissement approuve également les conditions et modalités de l'intégration, dans les services éducatifs dispensés aux élèves, des activités ou contenus prescrits par le ministre dans les domaines généraux de formation, qui lui sont proposées par le directeur de l'école.

**CONSIDÉRANT** l'article 89, les propositions prévues aux articles 85-86 sont élaborées avec la participation des enseignants;

**CE 19-20/16** *Il est proposé par madame Nathalie Lajoie d'approuver le plan de déploiement graduel des contenus obligatoires en orientation scolaire et professionnelle pour l'année scolaire 2019-2020.*

*Document annexé #13*

**13) ACTIVITÉS ET SORTIES LIP 87**

Date	Description	Responsable	Groupes	Coût de l'activité par élève
25 au 29 novembre	<i>Conférence « Violence et intimidation »</i>	Daniel Gaudreault	2 <sup>e</sup> et 4 <sup>e</sup> secondaire	Coût total de l'activité 805 \$ Mesure 15230
27 novembre	<i>Gymblast</i>	Mylène Gauthier	3 <sup>e</sup> à la 5 <sup>e</sup> secondaire Langues-études Plein air	3 \$ Facture scolaire et autre coût de l'activité 630 \$ Mesure 15230
12 décembre	<i>Expo-Carières</i>	Francis Plante	3 <sup>e</sup> sec. groupe de PPO	Coût total de l'activité 500 \$ Mesure 15230
17 décembre	<i>Activité de Noël</i>	Christian Bordeleau	PAV, TEACCH, FPT et Dysphasie	9,45 \$ Mesure 15230
Janvier 2020	<i>Conférence « Violence et intimidation »</i>	Daniel Gaudreault	3 <sup>e</sup> secondaire, Accès-DEP, FMS et FPT	Coût total de l'activité 855 \$ Mesure 15230
3 février	<i>Ski Vallée du Parc</i>	Dominic Bergeron	Langues-études Plein air gr. 306	18 \$ Facture scolaire
6 février	<i>Ski Vallée du Parc</i>	Dominic Bergeron	Langues-études Plein air gr. 307	18 \$ Facture scolaire
17 février	<i>Ski Vallée du Parc</i>	Dominic Bergeron	Langues-études Plein air gr. 306	18 \$ Facture scolaire
17 décembre	<i>Activité récompense de Noël</i>	Vicky Chamberland	FMS et Accès-DEP	60 \$ pour l'activité Mesure 15230
20 février	<i>Ski Vallée du Parc</i>	Dominic Bergeron	Langues-études Plein air gr. 307	18 \$ Facture scolaire
11 au 13 décembre	<i>Bénévolat</i>	Pascal Rompré	Dysphasie gr. 982	6,80 \$ Mesure 15230
16 mai au 23 mai	<i>Voyage humanitaire « Give Kids The World 2020 »</i>	Dominic Bergeron	8 élèves de 3 <sup>e</sup> à la 5 <sup>e</sup> secondaire	Total de l'activité par élève : 1200 \$. 400 \$ par élèves sera pris dans la M15230

Date	Description	Responsable	Groupes	Coût de l'activité par élève
<b>Campagne de financement</b>				
Janvier 2020	<i>Fondation le Prix du Gros</i>	Junior Abbott	Vélo Alpin de 3 <sup>e</sup> , 4 <sup>e</sup> et 5 <sup>e</sup> secondaire	
Novembre	<i>Chocolat Lamontagne</i>	Mylène Gauthier	Langues-études Plein air	
Novembre	<i>Vente de pain artisanal</i>	Daniel Gaudreault	Langues-études Plein air voyage Californie	
Novembre	<i>Foire de Noël</i>	Pierre De Jean	Équipe de football	
Durant l'année scolaire	<i>Loterie tirage moitié-moitié</i>	Sébastien Provencher	Équipe de basketball juvénile masculin D1	

**CONSIDÉRANT** l'article 87 de la Loi sur l'instruction publique que le conseil d'établissement approuve la programmation proposée par le directeur de l'école des activités éducatives qui nécessitent un changement aux heures d'entrée et de sortie quotidienne des élèves ou un déplacement de ceux-ci à l'extérieur des locaux de l'école.

**CE 19-20/17** *Il est proposé par madame Louise de Blois d'approuver les activités et sorties telles que proposées.*

**APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ**

*Document annexé #7*

#### **14) DEMANDE DE PERMIS À LA RÉGIE DES ALCOOLS, DES COURSES ET DES JEUX DU QUÉBEC**

Pour effectuer une campagne de financement sous forme de loterie moitié-moitié, le responsable de cette campagne doit obtenir un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec. Pour ce faire, le conseil d'établissement doit adopter une résolution.

Résolution pour la campagne de financement Loterie de l'équipe de basketball juvénile masculin D1

**CONSIDÉRANT** la campagne de financement soit un tirage moitié-moitié de l'équipe de basketball juvénile masculin D1;

**CONSIDÉRANT** que les sommes amassées doivent être utilisées pour les dépenses de fonctionnement;

**CONSIDÉRANT** que l'équipe de basketball juvénile masculin D1 doit faire une demande de licence auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec;

**CE 19-20/18** *Il est proposé par madame Nicole Auger d'accepter la campagne de financement telle que présentée.*

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



## 15) RAPPORT DES COMITÉS

### *a) Conseil des élèves*

Plusieurs activités auront lieu :

- Gi-laid de Noël le 19 décembre;
- Plusieurs surprises seront distribuées;
- Calendrier de l'avent (24 petits cadeaux remis parmi les élèves de l'école (tirage));
- Film;
- Karaoké;
- Construction d'une maison en pain d'épices;
- Etc.

La dernière journée de classe sera une journée pyjama. De plus, les cours seront interrompus pour permettre une journée entière d'activités.

### *b) Comité de parents*

Plusieurs rencontres ont eu lieu depuis la dernière séance du conseil d'établissement.

Une rencontre spéciale a eu lieu pour répondre au sondage concernant la loi 40.

Rencontre du comité de parents du 5 novembre et du 3 décembre.

Lancement de consultation :

- Critères d'admission et d'inscription;
- Reconnaissance ministérielle du Sport-études
- Calendrier scolaire
- Transport offert à la pièce pour la maternelle 4 ans et des services de garde.

## 16) CORRESPONDANCE

Aucune correspondance.

## 17) AFFAIRES NOUVELLES

## 18) DATE DE LA PROCHAINE RENCONTRE

La prochaine rencontre aura lieu le 15 janvier 2020.

## 19) LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé à 21 h 35 par monsieur Geoffrey Jouvin que la séance soit levée.

---

Chantal Poirier  
Présidente

---

Chantal Morin  
Directrice